

**ARRETE DE STATIONNEMENT  
INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
5 RUE ADRIEN DESCOMBES  
MISE EN PLACE D'ARRÊT MINUTE PROVISoire  
10 A 12 RUE ADRIEN DESCOMBES  
A2026-119**

Le Maire de la Commune du Pecq,

**Vu** le Code de la route, notamment les articles L. 411-1, L. 411-6, R110-2, R411-8, R411-26 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2122-24, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

**Vu** l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents ;

**Considérant** l'emprise des travaux de renouvellement partiel de la liaison électrique souterraine 63 000 Volts Louveciennes – Le Pecq pour RTE, au droit de la RD 186 / Quai Maurice Berteaux (section située entre le carrefour avec la rue de Paris inclus et le carrefour avec la rue Adrien Descombes), **du mercredi 15 avril 2026 au vendredi 15 mai 2026 ;**

**Considérant** la nécessité de suspendre provisoirement l'arrêt minute situé à hauteur du 5, Rue Adrien Descombes – 78230 LE PECQ et de le déplacer au 10 à 12 de la rue Adrien Descombes – 78230 LE PECQ, afin de fluidifier la circulation dans la rue Adrien Descombes et d'assurer la sécurité des usagers, sur la période allant **du jeudi 30 avril 2026 au vendredi 15 mai 2026.**

---

**ARRETE**

---

**ARTICLE 1 :**

Le stationnement de tous les véhicules est interdit et considéré comme gênant à hauteur du 5, Rue Adrien Descombes – 78230 LE PECQ **entre le jeudi 30 avril 2026 et le vendredi 15 mai 2026.**

Les véhicules contrevenants seront enlevés et mis en fourrière.

L'arrêt minute initialement installé à hauteur du 5, Rue Adrien Descombes sera déplacé durant cette période entre le 10 et le 12 de la rue Adrien Descombes.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation et la pré-signalisation nécessaires à la matérialisation du présent arrêté seront assurées par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté est affiché sur les lieux des travaux par le demandeur avant le début du chantier.

**VILLE DU PECQ**

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ

Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54

Courriel : [mairie@ville-lepecq.fr](mailto:mairie@ville-lepecq.fr) - Portail officiel : [ville-lepecq.fr](http://ville-lepecq.fr)

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication sur le site Internet de la commune.

**ARTICLE 5 :**

La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commissaire Divisionnaire, chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Saint-Germain-en-Laye et les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Pecq, le 27 avril 2026



Pour le Maire,  
Par délégation

A handwritten signature in dark ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Raphaël PRACA  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire